

## **Enseignant en Activité Physique Adaptée : une valeur sûre !**

Evènement national organisé par :  
**la formation universitaire en Activité Physique Adaptée et Santé (APA-S) des UFR STAPS  
les Enseignants en APA (EAPA)\***  
et soutenu par :  
**le Consortium National Activité Physique Adaptée-Santé**



\*L'enseignant en APA a au minimum une Licence STAPS Activité Physique Adaptée et Santé

### *Dossier de presse 2023*

« Activité physique adaptée » est une locution très utilisée aujourd'hui par tout à chacun. Elle manque pour le moins de précision.

La ou les activités physiques adaptées, au sens commun du terme, ne sont pas des disciplines sportives répertoriées et codifiées en tant que telles. Par contre, « Activité Physique Adaptée » (APA) est un domaine scientifique et professionnel de l'AP s'adressant à toute personne n'ayant pas ou ne pouvant pas pratiquer une activité physique ou sportive dans des conditions ordinaires et qui présente des besoins spécifiques de santé, de participation sociale ou d'inclusion du fait d'une maladie, d'une limitation fonctionnelle, d'une déficience, d'une vulnérabilité, d'une situation de handicap, d'exclusion, d'une inactivité ou d'une sédentarité.

Ainsi l'APA mobilise en interaction les savoir-faire et la recherche scientifique permettant au moyen de toute activité physique l'accompagnement, le suivi et l'évaluation de la personne dans ses dimensions bio-psycho-sociales, dans le respect de sa sécurité et de sa dignité.

Dans un cadre déontologique défini, l'APA veille à créer des environnements et des conditions favorables à une pratique physique régulière reposant sur la conception de programmes de projets ou de dispositifs à des fins d'éducation, de préventions (i.e. primaire, secondaire, tertiaire...), de promotion de la santé, de performance, d'inclusion, de participation sociale, d'autonomie.

L'enseignant en APA (EAPA) est titulaire d'une licence mention STAPS Activité Physique Adaptée - Santé (APA-S). Il intervient auprès de toute personne n'ayant pas ou ne pouvant pas pratiquer une activité physique ou sportive dans des conditions ordinaires et qui présente des besoins spécifiques (Cf. définition du domaine APA ci-dessus).

Il intervient dans des environnements et des conditions techniques, matérielles et [réglementaires](#)<sup>1</sup> favorables à une pratique physique régulière. Il exerce ses missions dans le respect de la déontologie du métier de l'APAS et des secteurs dans lesquels il évolue. Il travaille en réseau avec l'ensemble des professionnels des domaines de la santé et du sport. Son objectif est d'accompagner une personne sur un temps plus ou moins long selon son état de santé. Il met ou remet la personne en mouvement et l'aide à acquérir toutes les compétences physiques, cognitives et sociales nécessaires à une pratique sociale sportive ordinaire. Il favorise l'acquisition d'une culture en matière d'activité physique et l'oriente vers une pratique physique ou sportive inclusive locale dès que son état de santé le permet.

### **Le CNAPAS :**

Le Consortium National en Activité Physique Adaptée et Santé est l'instance nationale représentative et garante du domaine APA français. Il est composé des instances primordiales en APA en France : C3D STAPS (Conférence Des Doyens et Directeurs de STAPS), AFAPA (Association Francophone en APA société savante de la Formation et la Recherche en APA), Institut ReCAPPS (Institut de Recherche Collaborative sur l'Activité Physique et la Promotion de la Santé), SFP APA (Société Française des professionnels en APA), et ANESTAPS (Association Nationale des étudiants en STAPS).

Le CNAPAS participe au plus haut niveau aux réflexions et échanges avec les différentes instances nationales du monde du sport et de la santé : ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Ministère de la Santé et de la Prévention, etc.

### **L'événement national 2023 : « Enseignant en Activité Physique Adaptée : une valeur sûre ! »**

Durant le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2023, différentes actions/manifestations locales sont organisées sur chaque territoire par tous les acteurs du domaine APA : enseignants et enseignants chercheurs en APA, étudiants de tous les niveaux : Licence, Master et Doctorat en APA-Santé, EAPA, établissements structures et publics, personnels médicaux et médicaux sociaux, ..., sous la forme de débats, conférences, tables rondes, soirées thématiques, ou encore d'ateliers mettant en mouvement/activité des personnes à besoins spécifiques encadrées par un EAPA.

Cet événement national et l'ensemble de ses actions consacrent la spécificité du métier EAPA, son cœur de métier, sa professionnalisation, et sa complémentarité avec les différents acteurs professionnels du sport, de la santé, de la thérapie et/ou de l'art. Mais elles mettent également en avant les autres dimensions du domaine APA, telles que la formation et la recherche en APA.

Les contenus APA marquent la complémentarité et donc la spécificité et la différence avec les autres contenus. L'objet ne sera jamais de pratiquer une activité physique ou sportive en tant que telle (gymnastique, natation, escalade, ...), mais bien d'utiliser tout ou partie du contenu de cette activité pour accompagner une personne à besoins spécifiques en difficulté d'activité, de mouvement et/ou de participation quelle qu'en soit la cause.

Tous les contenus du domaine APA sont inscrits entre autres dans les problématiques de santé et contribuent aux ambitions nationales en faveur d'une pratique d'activité physique (et/ou sportive)

---

<sup>1</sup> [A titre d'exemple, un cadre législatif \(cf. décret n°2016-1990 du 30 septembre 2016 du code de la santé publique et l'instruction interministérielle N°DGS/EA3/DGESIP/DS/ SG/2017/81 du 3 mars 2017\) identifie les domaines d'intervention préférentiels des titulaires d'une licence STAPS mention Activité Physique Adaptée Santé \(EAPA\) aux personnes à limitations fonctionnelles modérées à sévères.](#)

régulière de tous les français, de la promotion et l'accès de la santé pour tous, de l'inclusion et de la participation sociale.

A l'issue de cette période et des différentes actions menées sur l'ensemble du territoire, une **Conférence de Presse Nationale** sera organisée le 11 mai 2023 (organisée et conduite par le CNAPAS). Cette conférence de presse a pour objectif une présentation explicite du métier d'Enseignant APA, du domaine de l'APA et des actions menées dans le cadre de l'événement national « Enseignant en Activité Physique Adaptée : une valeur sûre ! ».

**CONTACT :** [EAPAunevaleursure@gmail.com](mailto:EAPAunevaleursure@gmail.com)

**En annexe :**

- Fiche CNAPAS : la définition du domaine APA, le métier EAPA et ses missions, le socle commun de formation Licence STAPAS mention APA-Santé